



# charte des bonnes pratiques d'élevage

IDENTIFICATION DES ANIMAUX

SANTÉ DU TROUPEAU

ALIMENTATION DES ANIMAUX

QUALITÉ DU LAIT

BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX  
ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT

## UNE 4<sup>ÈME</sup> VERSION DE LA CHARTE EN 2012

Lancée en 1999, revue en 2003 et 2007, rassemblant aujourd'hui 110 000 éleveurs de bovins, producteurs de lait et de viande, la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage fait peau neuve. Elle modernise son look, mais surtout elle évolue avec une nouvelle version plus adaptée au métier d'éleveur et aux attentes citoyennes d'aujourd'hui.

## DES EXIGENCES RENFORCÉES

Cette nouvelle version intègre les exigences toujours accrues autour de la sécurité sanitaire des produits, la sécurité des personnes travaillant sur l'exploitation et prend en compte la montée en puissance des questions environnementales.

# La Charte en 2012



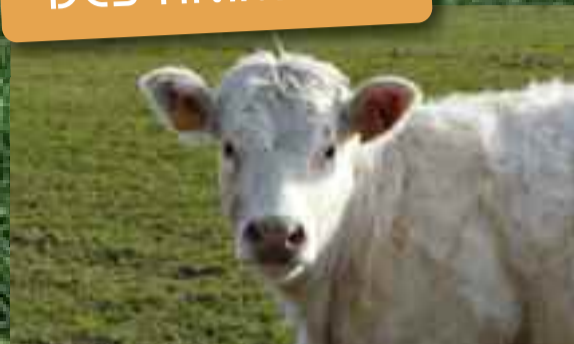
41 rubriques

dont 7 nouvelles

organisées en 6 chapitres

Des évolutions sur le contenu

## IDENTIFICATION DES ANIMAUX



**1** Pour garantir la parfaite traçabilité de mes animaux, j'assure leur identification selon les règles en vigueur.

**1.1** - Dans un souci de traçabilité des animaux, j'assure un bouclage complet et à jour de tous mes bovins.

Évolution

**1.2** - Pour permettre le suivi permanent des bovins en France, mes documents d'identification sont à jour.

**1.3** - Pour que les animaux puissent être tracés après leur départ de mon exploitation, je conserve une information sur leur destination.

## SANTÉ DU TROUPEAU



**2** Par respect pour la santé publique comme pour mes animaux, je m'assure de la bonne santé de mon troupeau.

NOUVEAU

**2.1** - Je maîtrise globalement les risques sanitaires au vu des conclusions de la dernière visite sanitaire bovine dont j'ai bénéficié.

NOUVEAU

**2.2** - Pour garantir la bonne utilisation des médicaments, j'ai fait faire un bilan sanitaire de mon élevage par mon vétérinaire. Il a rédigé un protocole de soin. Je peux présenter une ordonnance pour tous les médicaments soumis à prescription que j'utilise.

Évolution

**2.3** - Pour garder une trace des événements sanitaires et des traitements réalisés, je tiens à jour un carnet sanitaire. J'assure la transmission des consignes sanitaires.

**2.4** - Pour éviter la contamination de mon troupeau, je peux isoler les animaux malades.

**2.5** - Par mesure de prévention, je tiens mes installations propres.

**2.6** - Pour garantir leur bonne utilisation et leur conservation, j'organise le rangement des médicaments dans un endroit fermé approprié.

Évolution

**2.7** - Afin qu'il n'y ait pas de résidus médicamenteux dans les produits que je vends, je respecte les délais d'attente prévus pour le lait et la viande et j'ai mis en place un système de repérage des animaux traités, jusqu'à la fin du délai d'attente.

**2.8** - Pour limiter les risques de contamination, j'élimine les cadavres d'animaux et les déchets vétérinaires dans des filières organisées.

**2.9** - Pour protéger les consommateurs, j'informe mon acheteur d'éventuels problèmes sanitaires. Je m'engage à ne pas mettre en marché tout produit que je sais susceptible d'être dangereux pour la santé humaine et à informer au plus vite mes clients si le produit a déjà été livré.

## ALIMENTATION DES ANIMAUX



**3** Pour la santé du consommateur et celle de mes animaux, je garantis pour mon troupeau une alimentation saine, équilibrée et tracée.

**3.1** - Je nourris mes animaux conformément à leurs besoins, ils présentent un bon état corporel. Mes veaux disposent d'une alimentation lactée et fibreuse de qualité en quantité suffisante.

Évolution

**3.2** - Pour que les aliments que je distribue ne nuisent pas à la santé de mes animaux ni à celle des consommateurs, je maîtrise l'hygiène de leur production, conservation et distribution.

**3.3** - Pour éviter les contaminations accidentelles de mon troupeau ou de l'environnement, j'assure un stockage séparé et correct des aliments destinés à des espèces différentes et des aliments vis-à-vis des produits potentiellement toxiques.

Évolution

**3.4** - Pour leur santé et pour protéger les points d'eau, j'assure à mes animaux, un abreuvement correct et conforme à leurs besoins.

Évolution

**3.5** - Pour assurer la traçabilité, des aliments produits en dehors de mon exploitation, je conserve les documents précisant leur nature, leur quantité et leur origine.

## “ Paroles d'éleveur ! ”

Les nouveaux points de la Charte sont parlants. Ils mettent en avant des pratiques simples et évidentes de notre métier. J'apprécie aussi que l'on intègre des préoccupations liées à notre sécurité en tant qu'éleveur.

”

Pour en savoir plus :  
contact@charte-elevage.fr

www.charte-elevage.fr



### La Charte change aussi de look :

- ➔ La Charte se dote d'un nouveau logo symbolisant à la fois l'éleveur fier de son métier et l'animal.
- ➔ Le site internet [www.charte-elevage.fr](http://www.charte-elevage.fr) permet à la démarche de s'ouvrir au grand public.
- ➔ Les documents remis aux éleveurs sont à la fois plus conviviaux et plus informatifs.

### QUALITÉ DU LAIT



#### 4 Pour la santé de mes vaches et la qualité sanitaire du lait que je produis, je garantis par mes pratiques l'hygiène de sa production.

- 4.1** - Pour éviter les mammites, préserver les trayons de mes vaches et assurer la qualité de mon lait, je m'assure du bon fonctionnement de mon installation de traite. Je fais réaliser un contrôle annuel Optitrait® et effectue les réparations préconisées.
- 4.2** - Par souci d'hygiène et de sécurité, j'assure la propreté et le rangement de mon local de stockage du lait. L'éclairage permet d'assurer le contrôle visuel des installations et la sécurité des personnes qui y travaillent.
- 4.3** - Pour éviter le développement des germes ou la présence de corps étrangers dans le lait, j'entretiens correctement, observe et maintiens en bon état le matériel de réfrigération du lait.
- 4.4** - Pour assurer l'hygiène du lait et pour éviter qu'il contienne des résidus, j'assure la propreté du matériel en contact avec le lait et j'utilise des produits autorisés pour son nettoyage. En cas de captage privé, je vérifie tous les ans la bonne qualité bactériologique de l'eau.
- 4.5** - Pour une bonne hygiène, j'assure la propreté des locaux de traite. L'éclairage permet un examen des mamelles et du lait ainsi que la sécurité des personnes.
- 4.6** - Par souci d'hygiène et pour le bien-être de mes vaches, je m'assure de la propreté et de la santé des trayons de chaque vache avant de la traire.
- 4.7** - Pour suivre la situation de mon troupeau et adapter mes pratiques d'hygiène et de prévention, j'utilise les résultats des analyses réalisées sur mon lait.

Évolution

### BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX ET SÉCURITÉ DES PERSONNES



#### 5 Pour mes animaux, et pour assurer la sécurité des personnes qui travaillent à leur contact, j'assure au troupeau de bonnes conditions d'hygiène et de bien-être.

Évolution

Évolution

NOUVEAU

- 5.1** - Pour leur hygiène et leur confort, je garantis à mes animaux un niveau de propreté correct en toute saison.
- 5.2** - Pour leur confort, pour pouvoir les soigner et travailler en sécurité, je loge mes animaux dans un bâtiment suffisamment aéré et éclairé et dans des conditions conformes à leurs besoins.
- 5.3** - Pour leur confort et ma sécurité, je manipule mes animaux sans brutalité, grâce à un équipement approprié.
- 5.4** - Pour limiter le stress des animaux et assurer la sécurité des intervenants, si je pratique l'écornage, j'utilise des techniques appropriées.
- 5.5** - Pour leur confort, en cas de plein air, mes animaux disposent d'un abri naturel ou artificiel.
- 5.6** - Pour leur bien-être, je veille à éviter les blessures de mes animaux.
- 5.7** - Pour assurer la sécurité des personnes, j'analyse les risques sur mon exploitation.

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



#### 6 Je participe à la protection de l'environnement.

Évolution

Évolution

Évolution

Évolution

NOUVEAU

NOUVEAU

NOUVEAU

NOUVEAU

- 6.1** - Parce que l'aspect de mon exploitation participe à l'image de mon métier et par souci d'hygiène et de sécurité des personnes, mon exploitation dispose de voies d'accès correctes et ses abords sont accueillants.
- 6.2** - Pour préserver la ressource en eau, je stocke les effluents d'élevage de telle sorte qu'ils ne contaminent pas le milieu.
- 6.3** - Pour protéger l'eau, je prévois et enregistre mes pratiques de fertilisation. Je raisonne la fertilisation à partir des engrais de ferme que je produis. Je respecte le calendrier et les distances d'épandage pour les déjections animales.
- 6.4** - Pour préserver la santé des hommes et des animaux, et pour protéger l'environnement, je raisonne et j'enregistre mes traitements phytosanitaires et suis attentif à utiliser ces produits efficacement et conformément à la réglementation.
- 6.5** - Pour assurer la sécurité des personnes et éviter les fuites dans le milieu, je stocke les produits phytosanitaires dans un lieu fermé. J'utilise du matériel de protection pour manipuler ces produits.
- 6.6** - Par respect de l'environnement et des paysages, j'ai identifié et j'utilise les filières de traitement adaptées aux différents déchets produits sur mon exploitation.
- 6.7** - Pour protéger l'eau, mes cours d'eau sont bordés d'herbe (ou d'arbres).
- 6.8** - Pour préserver la biodiversité et parce qu'elles stockent du carbone, je respecte les zones "semi-naturelles" et les surfaces toujours en herbe de mon exploitation.
- 6.9** - Pour économiser l'eau, je surveille mes consommations. J'ai limité les fuites et mets en place des pratiques économes.
- 6.10** - Pour économiser l'énergie, je suis attentif à mes consommations de fioul, de gaz et d'électricité.

## “ Paroles d'éleveur !

La nouvelle image de la charte est très attrayante, les documents donnent envie de s'y pencher.





“ Après plus de 10 années d'existence, la Charte évolue et renforce ses points forts et prioritaires pour la sécurisation des filières bovines et la préservation de l'environnement. ”

## La Charte : une démarche de sensibilisation et d'accompagnement pour faire progresser les éleveurs

La ferme est le premier maillon d'une chaîne de qualité qui se poursuit « de la fourche à la fourchette ». Les éleveurs de bovins exercent un métier qui nécessite des compétences multiples, ainsi qu'une solide formation professionnelle. La Charte est là pour les accompagner et les faire progresser dans leurs pratiques professionnelles.

### L'ADHÉSION À LA CHARTE SE FAIT SUR LA BASE D'UNE DÉMARCHÉ VOLONTAIRE ET INDIVIDUELLE DE L'ÉLEVEUR

Elle implique pour l'éleveur qui la signe le respect de critères précis qui lui permettent bien souvent d'anticiper la réglementation. En effet, en adhérant à la Charte, l'éleveur de bovins prend 6 engagements essentiels :

- assurer la traçabilité des animaux de l'exploitation ;
- leur fournir une alimentation saine, équilibrée et suivie ;
- assurer leur bien-être et leur santé ;
- veiller à la sécurité des personnes intervenant sur l'exploitation ;
- participer à la protection de l'environnement ;
- protéger la qualité des produits par une hygiène rigoureuse.

### LA CHARTE EN PRATIQUE : COMMENT SE PASSE L'ADHÉSION ?

1 : L'éleveur rencontre un technicien d'élevage, avec lequel il discute de sa situation et recherche les améliorations éventuelles à apporter à ses pratiques. Une manière pour lui de faire le point et de voir à quels niveaux il se situe vis-à-vis des exigences demandées.

2 : Selon les résultats de l'audit, son adhésion peut être soit validée, soit différée, le temps de se mettre à niveau.

3 : Il reçoit ensuite la visite (tous les 2 ans) du technicien d'élevage pour valider ses acquis et étudier les points sur lesquels il doit encore progresser.

UN DISPOSITIF QUALITÉ - AVEC DES AUDITS INTERNES ET EXTERNES INDÉPENDANTS - À TOUS LES ÉCHELONS.

“ La Charte fédère 110 000 éleveurs fiers de leur métier, de leur savoir-faire et désireux de le faire savoir. ”

### La Charte : une réussite collective, des acquis incontestables et une nécessaire adaptation

Lancée en 1999, la Charte a été revue en 2003 pour intégrer la réglementation sur le registre d'élevage et l'émergence de l'Agriculture raisonnée. Rééditée en 2007, elle a pris en compte la réglementation du paquet hygiène, les exigences liées à la conditionnalité des aides PAC et élargi son champ aux élevages de veaux.

Définissant des bonnes pratiques à respecter par tous les éleveurs quels que soient leur système de production et la destination du produit, la Charte apporte des garanties sur le maillon élevage de la filière depuis plus de dix ans. Démarche fédératrice et structurante, elle est le socle commun des cahiers des charges qualité des filières lait et viande.

Véritable outil de développement et de progrès grâce à l'implication importante des structures techniques qui mobilisent plus de 2 500 techniciens, la Charte a contribué à une réelle amélioration des pratiques des éleveurs (tenue du carnet sanitaire, traçabilité des aliments, hygiène de la production de lait...).

Les évolutions des réglementations qui s'appliquent au métier d'éleveur et les interpellations adressées aux filières bovines (lait et viande) appellent des réponses qui passent aussi par de nouvelles adaptations sur la Charte. Il est donc apparu nécessaire d'actualiser son contenu.

#### UN CONTEXTE DE CRÉATION BIEN SPÉCIFIQUE EN 1999

Les crises alimentaires, notamment celle de la « vache folle », en même temps qu'elles déstabilisaient les éleveurs, ont généré chez les consommateurs - de plus en plus citadins et éloignés de la nature et de l'agriculture - un besoin de réassurance par une meilleure information sur la façon dont les éleveurs pratiquent leur métier. Conscients de ces attentes, les éleveurs se sont inscrits dans une réflexion active qui a débouché en 1999 sur la création de la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage. Pour l'éleveur adhérent, cette Charte est un outil de progrès et d'auto évaluation de ses pratiques. Pour le grand public, c'est un outil d'information, une sorte de « livre ouvert » à tous et en toute transparence, sur la façon dont l'éleveur pratique son métier.

### La version 2012 : une Charte plus précise et adaptée au métier d'éleveur d'aujourd'hui

**1. Exigences toujours plus accrues autour de la sécurité sanitaire des produits :** Cœur du métier des éleveurs et priorité des transformateurs, les bonnes pratiques liées à la sécurité des produits ont toujours représenté l'objectif premier de la Charte. Dans cette nouvelle version, les bonnes pratiques de santé animale et le lien à la qualité des produits sont réaffirmés et renforcés.

**2. Introduction de la sécurité des personnes en élevage :** Sécuriser l'éleveur dans ses interventions (manipulation des animaux, traite des vaches ...), assurer la sécurité des intervenants (chauffeur laitier, acheteur d'animaux...), faire le bilan des dangers sur son exploitation, autant d'attentions sur lesquelles les adhérents à la Charte sont désormais sensibilisés et sur lesquels ils prennent des engagements.

**3. Montée en puissance de la question environnementale :** Portée notamment par le Grenelle de l'environnement, la question environnementale a pris une place prépondérante dans les filières bovines depuis ces dernières années. La nouvelle version de la Charte remet au cœur des bonnes pratiques les fondamentaux environnementaux (qualité de l'eau, paysage, gestion des déchets, maintien de la biodiversité, stockage de carbone, économie d'énergie).

**4. Recensement de toutes les personnes qui travaillent dans les élevages adhérant à la Charte :** Le nombre d'élevages bovins tend à diminuer d'année en année. Cela masque en partie le nombre réel d'éleveurs et des personnes qui vivent de l'élevage de bovins. Il a donc été décidé de recenser les personnes qui travaillent aujourd'hui dans les fermes adhérant à la Charte.

Pour en savoir plus :  
contact@charte-elevage.fr  
www.charte-elevage.fr

et retrouvez-nous sur Facebook :  
www.facebook.com/charte.elevage



LA CHARTE EN QUELQUES CHIFFRES

90 %

du lait produit en France

77 %

des bovins élevés en France

50

c'est le nombre moyen de vaches que détiennent les éleveurs adhérant à la Charte

proviennent d'élevages adhérant à la Charte. Ces pourcentages élevés traduisent la force de l'engagement des éleveurs et des filières au service de la qualité et de la transparence de leurs pratiques vis-à-vis du public.